



BUREAUX : LILLE — 15, rue d'Angletiers — Téléphone : 672

5 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX — 35, rue de Valenciennes — TOURCOING — 35, rue des Ursulines

Un grand orateur chrétien

Se dévouer, c'est mettre son cœur dans son devoir, et rien de grand et d'efficace ne se fait dans la vie, si le cœur n'y est pas. (Ch. Chesnelong.)

Au moment même où la Société générale d'éducation recevait, dans son assemblée générale du 25 mai dernier, les témoignages les plus flatteurs de M. Groussau et de Mgr l'archevêque de Paris, paraissait le premier volume des œuvres oratoires de Chesnelong, qui présida pendant plus de vingt ans cette œuvre, déclarée par le cardinal Richier la plus importante de toutes.

Ce volume (1) contient tous les discours parlementaires du grand orateur chrétien sur l'enseignement. Il y a là un arsenal d'arguments de vaillance, de fermeté, de raison et de patriotisme, mis à la disposition des défenseurs de notre foi.

Chesnelong avait fait opposition à l'Empire avec ce petit groupe de catholiques éminents qui s'appelaient Keller, Kolb-Bernard, le comte Anatole Lemerrier. C'est contre les persécuteurs de la liberté religieuse, qui ne fut jamais plus menacée qu'aujourd'hui, qu'il réserva les feux de sa chaleureuse éloquence. Les fameux décrets de 1880, qui prononcèrent la première dissolution des Congrégations religieuses, provoquèrent ses protestations aussi ardentes qu'indignées. Puis ce fut la série de lois néfastes que Jules Ferry fit adopter par le Parlement pour laisser l'enseignement primaire. L'instruction religieuse était rayée des programmes des écoles officielles ; mais on y promettait la neutralité. Chesnelong fit voir le mensonge et l'impossibilité d'une pareille promesse ; et Dieu sait si les événements lui ont donné, depuis, raison : les débats parlementaires de la dernière législature ne l'ont que trop prouvé ! Les Frères et les Sœurs étaient chassés de l'enseignement public ; mais on leur donnait toute liberté de diriger des écoles libres. Quelques années ont passé ; ils ont été expulsés des écoles libres, comme ils avaient été expulsés des écoles de l'Etat. Chesnelong était de ceux qui avaient dénoncé avec une clairvoyance trop justifiée cet abandonnement logique, inévitable, de la politique radicale et des passions sectaires. C'est lui qui s'écriait, avec des accents vraiment prophétiques :

Cet esprit révolutionnaire, je connais ses doctrines, et je puis dire ses desseins. Que ferait-il de la magistrature ? Il briserait son inamovibilité et la ferait dériver de l'élection ; il lui ravirait, avec l'indépendance qui fut sa force, le respect qui assure son autorité. La famille ! Il la désorganiserait par le divorce et il briserait sa stabilité par l'amolindissement de l'autorité paternelle. La propriété ! L'esprit révolutionnaire l'atteindrait, au moins, par l'impôt progressif. La religion ! Il chercherait à la frapper, dans son organisation, par la suppression du budget des cultes ; dans sa liberté, par des lois d'oppression. L'enseignement enfin ! Il chasserait Dieu de nos écoles et y mettrait le christianisme en interdit.

Est-il une seule de ces prédictions qui ne soit aujourd'hui, en tout ou en partie, réalisée ?

Combien instructives ces six cents pages, ardemment catholiques et françaises ! Tous les discours parlementaires de Chesnelong sur l'enseignement : enseignement primaire, enseignement des jeunes filles, enseignement supérieur, Conseil supérieur de l'instruction publique et Conseils académiques, interpellations sur diverses questions d'enseignement, sont là, depuis son entrée au Corps législatif jusqu'à sa mort comme sénateur inamovible. Chacun d'eux est précédé d'une notice explicative, destinée à éclairer le lecteur sur les circonstances dans lesquelles il a été prononcé et indiquant les principaux arguments développés.

Nous avons relu avec un intérêt tout particulier les discours du grand orateur sur la gratuité, l'obligation, l'exclusion des religieux de l'enseignement public, l'enseignement des jeunes filles, l'enseignement supérieur, l'article 7, les manuels condamnés.

Admirez cette défense de nos Chers Frères des Ecoles chrétiennes, lors de la fermeture, en 1879, des écoles congréganistes d'Alsace :

Il n'y a pas que la persécution qui enlève la vie, il y a aussi celle qui respecte la vie, qui consigne le droit. (Applaudissements à droite.)

C'est à cette dernière persécution que sont en butte les Frères des Ecoles chrétiennes. Je vous le demande donc, quel est votre grief contre eux et qu'avez-vous à reprocher à ces persécutés ?

Vous ne pouvez pas dire à ces hommes, dont vous connaissez l'existence obscure, humble, sans relief et sans éclat humains, que :

(1) Ch. Chesnelong, Discours : la liberté de l'enseignement. Bloud et C^{ie}, éditeurs, 6 fr.

dont le travail est sans relâche et sans récompense ostensible, qui n'ont ni les joies ou les légitimes ambitions de la famille, ni les honneurs ou les consolations du sacerdoce ; vous ne pouvez pas dire à ces hommes qu'ils n'ont pas de dévouement ; car, sans l'idée du dévouement poussé jusqu'au sacrifice, comment pourriez-vous comprendre la vie de ces religieux qui, dans leur abnégation d'autant plus profonde qu'elle est plus ignorée, ne sont soustraits que par le pensée de Dieu et leur ardeur à servir la grande cause de l'éducation populaire ? (Bravos à droite.) Et ce dévouement ne date pas de quelques années seulement, il date de deux siècles. Les Frères ont été les précurseurs de l'éducation populaire, ils en sont encore les propagateurs les plus zélés et les plus désintéressés.

Vous avez bien de la passion contre eux, vous avez bien de la haine ; eh bien, je vous mets au défi de déclarer qu'ils ne sont pas des hommes de dévouement ; la conscience publique se révolterait contre cette injustice !

Le dévouement, c'est leur vie, et, je puis bien le dire, c'est leur gloire — gloire modeste qui en vaut bien d'autres, même les gloires ministérielles ! (Bravos et applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.)

La piété du fils aîné de M. Chesnelong nous vaut présentement la publication de ses œuvres oratoires, et nous les remercions de ce premier monument élevé à la mémoire de son illustre père.

Avant la fin de l'année, nous serons redevables à M. l'abbé Laveille, prêtre de l'Oratoire, vicaire général du diocèse de Meaux, de la vie de ce grand homme, qui suivra heureusement celles de ses Frères sans peur et sans reproche qui s'appellent Canrobert, Mac-Mahon, Lamoricière, l'abbé Jean-Marie de Lamennais. L'heure viendra ensuite de la publication des mémoires, qui compléteront cette grande figure.

Un souvenir personnel pour finir. C'était à la dernière séance de l'année scolaire 1898-1899 du Conseil de la Société d'éducation, dont M. Chesnelong dirigeait les délibérations avec cette grâce et cette belle humeur béarnaise qui les rendaient tous les jours ; exactement le 28 juin 1899 ; il devait rendre à Dieu sa belle âme le 22 juillet suivant. L'ordre du jour de la séance, peu chargé, se ressentait du voisinage des vacances. Les membres du Conseil de la Société se rappellent avec émotion l'accent d'indignation rommunitative avec lequel notre président s'ouvrit à :

(2) Pages 569-570.

(3) Page 399.

d'un entretien, exempt de toutes références des deux parts, qu'il venait d'avoir avec M. Combes, dans les couloirs du Sénat. Il fit surgir devant nos esprits, vraiment épurés, cette persécution à forme violente que le grand tourmenteur des Congrégations devait inaugurer quelques années après, pour le malheur et la honte de notre pays. Chesnelong en avait en la vision très nette. Puisse-t-il, de là-haut, intercéder pour notre défense dans cette voie détestable où nous engagea son cynique interlocuteur !

Nous lui emprunterons, comme dernier mot, l'éloquent obituaire qu'il adressait à ses adversaires : « Vous avez élevé entre vous et la conscience de ce pays une barrière qui grandit chaque jour. Vous retrouverez, soyez-en bien certains, cette conscience qui peut paraître endormie, mais qui se réveillera ; le dernier mot lui restera, et ce mot sera votre réprobation. » (3)

FÉNELON GIBON.

La population catholique aux Etats-Unis

Les évêques américains ont fourni au Catholic Directory (sorte de Bottin religieux) une statistique intéressante où nous relevons les chiffres suivants :

Il y a aux Etats-Unis 46 093 prêtres, dont 11 885 séculiers et 4 208 religieux. Le nombre des catholiques est de 44 235 451 en augmentation de 360 000 environ sur le chiffre de 1906. Si l'on ajoute à ce nombre celui des catholiques dispersés dans les possessions non-continentales des Etats-Unis, la totalité des catholiques s'élève à 22 474 440.

C'est le 6 avril 1789 que Pie VI nomma le premier évêque des Etats-Unis. Il y en a aujourd'hui plus de 100.

"Apaisement"

A Lomarches (Vosges), une poignée d'énergiques ont tenté d'envahir l'église et de troubler la prédication de la mission, plusieurs assistants réussirent à les mettre dehors en leur administrant une correction énergique et bien méritée.

Contre les catholiques qui ont défendu ainsi leur église et la tranquille célébration de leur culte, une instruction a été ouverte ; ils sont accusés d'avoir violé, sans provocation, d'insultes passantes et de violence.

Voilà trois mois de cela ; la lumière n'est pas encore faite. La population, généralement bonne, est indignée de tels procédés. Il y a de quoi !

Mais qu'attend-elle pour blackboulter de son siège le maire anticlérical, qui tolère et encourage même de semblables manifestations ?

(4) Page 399.

ROME

Le Pape reçoit un pèlerinage espagnol

De notre correspondant particulier : Le Pape a reçu aujourd'hui dans la salle du Consistoire, le pèlerinage espagnol du diocèse de Majorque. Il y avait environ 200 pèlerins, dont 100 hommes, beaucoup ouvriers et marins.

Pendant que le Pape faisait baisser l'anneau pastoral, le Schola de la cathédrale de Majorque chanta l'*Oremus pro pontifice* en grégorien. Puis l'évêque de Majorque lut une longue adresse en espagnol. Il rappela la canonisation de saint Oriol et fit l'histoire de Raymond Lulle, gloire de l'île de Majorque. Il exprima les sentiments des pèlerins, vint à leur offrir leur attachement au Saint-Siège et à la personne du Pape, spécialement dans les circonstances actuelles. Il veut par leur foi consoler, au milieu de ses amertumes, le Pape qui s'efforce de Dieu de conserver longtemps.

Ce discours fut prononcé au milieu de l'émotion générale. Beaucoup pleurèrent. L'évêque lui-même fut plusieurs fois interrompu par les sanglots.

Le Pape avait écouté le discours avec une attitude grave, triste, paternellement affectueuse. Il lut d'un ton profondément pénétré sa réponse. Il dit que la présence des pèlerins émeut profondément son cœur et le remplit de consolation, car ces témoignages de foi et d'attachement viennent de ce diocèse de Majorque et de cette nation espagnole, où la foi est traditionnelle et où l'histoire porte à chaque page les traces d'un inviolable attachement au Saint-Siège. Les rois d'Espagne se glorifient toujours de leur titre de rois catholiques ; les évêques furent remarquables par leur vertu et leur doctrine. Il y eut surtout une phalange de saints, qui disent hautement la piété, la religion du peuple espagnol.

Parmi les saints espagnols, il y a de nombreux fondateurs de nos Congrégations religieuses, répandues ensuite par le monde entier, qui contribuèrent tant à la vraie civilisation.

L'attachement à la foi produit le vrai bien individuel et social ; l'histoire de l'Espagne le montre bien, car, inférieure à aucune nation pour la religion, elle profita largement des bienfaits qui dérivent de la foi, elle vainquit l'arianisme, puis l'invasion musulmane, et devint prospère et grande dans le monde.

L'attachement des Espagnols à la foi dure toujours, comme le prouvent les rapports des évêques et les pèlerins. Donc, le Pape forme le souhait que les Espagnols gardent jalousement ces richesses de leur foi et se montrent de dignes fils de leurs pères, car la religion ne change pas avec le temps et les circonstances. Elle est la même aujourd'hui qu'aux temps des apôtres, des martyrs. Si les Espagnols veulent profiter des mêmes biens que leurs pères, qu'ils soient semblablement attachés à la foi.

Le Pape recommande l'union dans l'Église, comme dans la foi, pour veiller à la défense des principes de la religion contre les ennemis qui l'assailent. Ainsi les catholiques espagnols coopéreront sûrement à la prospérité nationale.

Le Pape bénit ensuite les pèlerins présents et tous les fils de la catholique Espagne. Après la bénédiction, les pèlerins crièrent : « Vive le Pape ! Vive l'Espagne catholique ! »

La lutte scolaire

Injustices, abus de pouvoir : On ne pourra le nier. Les procédés dont on use dans ce conflit vis-à-vis des catholiques et de leurs enfants, les exclusions, par exemple, si nombreuses dans toute la France, sont d'une extrême illégitimité. Voici encore un odieux abus de pouvoir relaté par plusieurs journaux du Midi :

Par ces temps de Première Communion, les prêtres du faubourg Bonnetot, à Toulouse, enseignaient le catéchisme à la sortie de la classe du matin, c'est-à-dire à 4 heures. Mais il fallait compter avec M. le directeur de ladite école qui, apprenant cela, garda les enfants jusqu'à 11 h. 1/2 et plus, dans le but d'empêcher toute leçon religieuse.

Pour obvier à ces tracasseries, l'autorité religieuse, avec l'assentiment des parents, l'heure de la leçon et la porta de 7 heures à 8 heures moins un quart, ce qui permettait aux enfants d'être en classe à l'heure habituelle de la rentrée.

Voyant cela, notre pédagogue ferma la porte à 8 heures moins cinq, de sorte que la plupart des enfants arrivent en retard et ne sont pas admis à entrer.

Devant un tel état de choses, un grand nombre de parents ont écrit à M. le directeur pour se plaindre de ces procédés. Naturellement, il n'a pas été tenu aucun compte et l'on continue à fermer la porte et à punir les enfants qui doivent faire la Première Communion.

En face de telles injustices, il revient aux pères de famille de se grouper étroitement et de s'entendre pour s'opposer en commun à ces tentatives d'oppression. Une fois ces procédés odieux signalés à l'autorité académique, que les pères de famille n'aient pas de cesse avant que la satisfaction à laquelle ils ont plein droit en ait été obtenue. Unis en association, leurs demandes et réclamations en auront plus de poids.

Voilà un autre exemple du sans-gêne avec lequel, dans cette question de l'école, on use avec les catholiques ?

A Virieu-sous-Bourbon (Isère), les parents, mécontents de l'institutrice communale, avaient confié à une jeune fille munie de son brevet le soin de donner à leurs enfants l'instruction familiale. Parfaitement en règle avec les textes législatifs, elle reçoit des lurs chez elle individuellement, isolément, les petites filles qui lui envoient les parents.

Or, la semaine dernière, l'inspecteur, venu faire sa tournée dans les écoles laïques, a eu l'audace de s'introduire dans l'appartement de la jeune institutrice familiale. Et, interrompant la leçon qu'elle donnait alors à un enfant : « Vous n'avez pas le droit, lui dit-il, d'ouvrir une école sans déclaration... »

Et comme la jeune fille répondait très justement qu'elle n'avait ouvert aucune école, donnant simplement l'enseignement familial et individuel aux enfants dont les parents le désiraient, l'inspecteur déclara son affirmation abusive et n'osa même de dresser, la prochaine fois, procès-verbal.

Eh bien, nous l'effendons ! Mais, d'abord, que M. l'inspecteur essaye de justifier son

acte — vraiment insolent — en citant les textes de loi qui l'autorisent :

1° A pénétrer, seul, sans formalité, dans un appartement privé, sous prétexte qu'on donne, dans cet appartement une leçon à une petite fille ?

2° A affirmer qu'une personne n'a pas le droit, obéissant aux désirs des familles qui l'ont choisie pour donner à leurs enfants l'enseignement familial de faire venir avec elle, une à une, dans le même local, chez elle, les petites filles auxquelles elle donne des leçons.

Un maire fourvoyé dans les manuels scolaires : C'est M. le maire de Mouchamps (Vendée).

Conformément à ce qui s'est passé en beaucoup d'autres diocèses, certains enfants de cette commune, continuant à se servir d'un manuel condamné par les évêques, se virent refuser par l'autorité ecclésiastique la Première communion solennelle.

M. le maire de Mouchamps s'en indigna et éprouva le besoin de dégonfler son ira au près de ses administrés, dans une lettre circulaire... En style de sectaire, il attaque les associations de pères de famille... Insultant la défiance, la suspicion et le haine autour des écoles laïques.

Il prend la défense du manuel de Gauthier et Deschamps, et prétend que les A. P. F. auraient dû, et elles sont assez complètes et assez capables pour porter personnellement un jugement qui ne leur soit pas imposé, examiner cet ouvrage et citer ou moins les passages qui peuvent porter atteinte à la foi des enfants.

Très justement, et de tac au tac, l'excellente Étoile de la Vendée lui répond en reproduisant la lettre que l'A. P. F. de Londeau (Haute-Morne) écrivait le 3 avril dernier à M. Doumergue, et dont la Croix a donné l'analyse. M. le maire de Mouchamps pourra en conclure qu'une autre fois, avant d'accuser comme il l'a fait les A. P. F., il lui sera utile de se documenter avec un peu plus de soin.

GAZETTE

Les grands de ce monde

M. Augagneur, ancien gouverneur général de Madagascar, et actuellement député du Rhône, a trouvé que les services extraordinaires qu'il a rendus dans cette colonie africaine n'avaient pas été suffisamment récompensés par les importants émoluments attachés aux fonctions de gouverneur général. Il veut une récompense spéciale.

Il va demander qu'une retraite lui soit accordée pour infirmités contractées aux colonies.

Et la gloire ? Est-ce que cela ne vaut pas quelques petits sacrifices ?

Si la Commission spéciale du Val-de-Grâce donne gain de cause à M. Augagneur, il touchera une pension de 10 000 francs, et comme son mandat de député lui vaut encore 15 000 francs, il n'aura pas perdu son temps.

Encore une légende qui s'en va

On a raconté de M. Carpot, réélu député du Sénégal, que, pendant la Carpot électorale, il avait fait la conquête de ses électeurs au moyen d'un manège de chevaux de bois, sport dont les bons noirs raffolent.

M. Carpot nous a raconté, dans les couloirs de la Chambre, qu'il s'est diverti de cette histoire, mais qu'elle est absolument inventée.

Cependant, le manège a existé. Ses débris échavert même de se disloquer dans quelque hangar sénégalais. Mais il n'appartient ni à M. Carpot, ni à son groupe. Il fut jadis la propriété d'un de ses prédécesseurs qui, avant d'entrer dans la politique, en était l'imprimeur.

Voilà tout ce qu'il y a de vrai dans l'histoire des chevaux de bois du Sénégal.

Les recettes des théâtres en 1909

L'administration générale de l'Estime publique vient d'établir le relevé détaillé des recettes brutes des principaux théâtres et spectacles de Paris pour l'année 1909.

Ces recettes se sont élevées à la somme de 51 419 517 francs. C'est la première fois, depuis l'année de l'Exposition, en 1900, qu'un tel résultat est obtenu.

La répartition de cette importante somme entre les différents genres d'attractions s'établit ainsi :

Théâtres subventionnés.....	8 898 112 fr. 63
Théâtres.....	21 064 101 fr. 11
Concerts et cafés-concerts.....	8 788 060 fr. 64
Concerts d'artistes.....	6 111 274 fr.
Music-Halls.....	6 802 432 fr. 65
Cirques.....	1 671 540 fr. 10
Bals.....	699 902 fr. 70
Cinématographes.....	1 853 039 fr. 70
Attractions diverses.....	1 031 003 fr. 54
Total.....	51 419 517 fr. 76

Les recettes des principales scènes parisiennes ont été les suivantes :

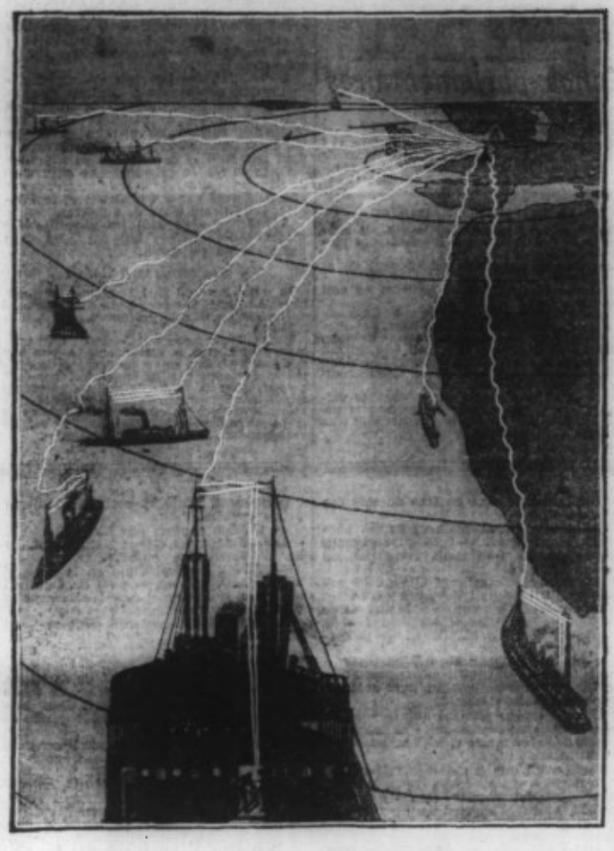
Théâtre-Opéra, 3 150 000 fr. ; Opéra-Comique, 3 634 000 fr. ; Théâtre-Français, 2 295 000 fr. ; Odéon, 2 634 000 fr. ; Châtelet, 2 138 000 fr. ; Variétés, 1 426 000 fr. ; Sarah-Bernhardt, 1 408 000 fr. ; Gaîté, 1 182 000 fr. ; Apollo, 1 178 000 fr. ; Gymnase, 1 138 000 fr. ; Renaissance, 1 076 000 fr. ; Porte-Saint-Martin, 1 019 000 fr. ; Vaudeville, 908 000 fr. ; Antoine, 810 000 fr. ; Réjane, 735 000 fr. ; Palais-Royal, 667 000 fr. ; Nouveautés, 651 000 fr. ; Ambigu, 585 000 fr. ; Athénée, 584 000 fr. ; Folies-Dramatiques, 550 000 fr. ; Bouffes-Parisiens, 540 000 fr. ; Trianon, 470 000 fr.

Le musée Grévin a encaissé 450 000 fr., et l'Exposition de l'aérostation 279 000 fr. Allons ! il ne manque pas de gens qui s'efforcent de prendre la vie par le côté joyeux, mais ce ne sont pas toujours les gens les plus grands.

Grandeur et servitude militaires

Les candidats à Saint-Cyr savent tous que la composition d'épure de leur concours d'admission est annulée, et qu'ils devront se ré-

L'heure en mer



La Tour Eiffel qui, pendant longtemps, fut regardée comme une masse de fer inutile, rend aujourd'hui de grands services avec le télégraphe sans fil. Le dernier exploit qu'elle vient d'accomplir est la communication régulière de l'heure, chaque nuit, à tous les vaisseaux se trouvant dans un rayon de trois mille kilomètres. L'horloge de l'Observatoire de Paris a été rattachée par un fil spécial à l'appareil de télégraphie sans fil de la Tour Eiffel. A minuit sonnant, l'heure de Paris est télégraphiée à toutes les stations maritimes et côtières ainsi qu'à tous les vaisseaux se trouvant sur les mers voisines. On estime que la communication touche les côtes ouest d'Afrique, toute la Méditerranée, presque tout l'Atlantique nord, la Manche, la mer du Nord, la Grande-Bretagne, l'ensemble de l'Europe occidentale et centrale. Cette communication permet aux vaisseaux de déterminer leur position avec une facilité et une exactitude inconnues jusqu'ici.